

sofinco
Loisirs_



Bienvenue

Guide des services

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Chère cliente, cher client,

Vous avez choisi une solution de financement pour votre camping-car et nous vous en remercions.

Afin de mieux répondre à vos questions, nous avons conçu pour vous ce guide des services.

Simple et pratique, vous y trouverez les informations utiles tout au long de la vie de votre camping-car financé. Vous y découvrirez également les détails de votre Avantage Fidélité.

Conservez ce guide, il pourra toujours vous rendre service loin de chez vous.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos besoins au

0974 50 14 50

de 8h45 à 18h.

(appel non surtaxé)

Bonne route !



Sommaire

P.3 à 4

Nos offres de financement

P.5 à 7

Nos prestations d'assurances

P.8

Votre Avantage Fidélité



Des offres de financement sur mesure_

La Location avec Option d'Achat (LOA)

La Location avec Option d'Achat en toute simplicité !

La LOA sans engagement de reprise

- Vous avez la possibilité de **renouveler régulièrement votre camping-car**.
- **Votre nom figure bien sur la carte grise** à côté de la société de financement, propriétaire du camping-car (Sofinco).
- **Vous pouvez devenir propriétaire du camping-car**** :
en réglant le solde intermédiaire du dossier, ou au terme du contrat en réglant le montant de l'option d'achat.
- Le montant du solde ou de l'option d'achat peut vous être communiqué **à tout moment sur simple demande**.



La LOA avec engagement de reprise

- **Votre concessionnaire s'est engagé à reprendre votre camping-car*** à l'issue du financement, pour une somme qui couvre le montant de l'option d'achat.
- **Votre nom figure bien sur la carte grise** à côté de la société de financement, propriétaire du camping-car (Sofinco).
- **Vous êtes en mesure de bénéficier d'un camping-car récent tous les 3, 4, 5 ou 6 ans.**
A l'issue du contrat, vous avez le choix entre devenir propriétaire** de votre camping car en payant l'option d'achat définie au départ de l'opération, ou le restituer.

*Offre soumise à conditions.

** Ou ne pas lever l'option d'achat et restituer votre camping-car. Sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance. Vous bénéficiez d'un droit légal de rétractation rétractation.

Le crédit classique*

Vous gardez la main sur votre contrat à tout moment.

Ses atouts

- **1^{ère} échéance 60 jours** après la livraison de votre camping-car : vous avez le temps de solder un précédent contrat le cas échéant.
- **Report gratuit de 2 mensualités** dès la 7^{ème} échéance. Un second report est possible a minima 12 mois après le 1^{er}. Vous pouvez bénéficier de report payant supplémentaire, sous réserve d'acceptation par Sofinco.
- **Variation de vos échéances possible**, sur simple appel téléphonique, à la hausse comme à la baisse**.
- Possibilité de **rembourser par anticipation**, le montant du capital restant dû, en partie ou en totalité (conformément à la loi).

* Crédit accessoire à une vente.

** Le report de mensualité entraîne l'allongement de la durée de remboursement du crédit et majore son coût total. Offre sous réserve du bon fonctionnement du contrat. Sous réserve d'acceptation par CA Consumer Finance. Vous bénéficiez d'un droit légal de rétractation.



Des assurances et des services pour un financement sans souci !

SécuriVie

Assurance facultative couvrant l'**emprunteur et/ou le co-emprunteur** pour un crédit classique et le locataire uniquement pour une LOA.

Ce qu'elle couvre

- Le décès jusqu'à 81^{ème} anniversaire.
- La Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) jusqu'à 59 ans inclus.

Prise en charge

- **En cas de décès ou de PTIA**, le dossier est intégralement soldé.



SécuriCap

Garantie valeur d'achat

L'indemnisation complémentaire au remboursement de l'assurance pour les camping-cars neufs et d'occasion.

En cas de sinistre⁽¹⁾ de votre camping-car neuf ou d'occasion,

SécuriCap vous apporte **une solution complète**.

Ce qu'elle couvre

- **Pendant toute la durée du financement** en cas de vol ou de destruction totale du camping car suite à un accident, le remboursement jusqu'à 100%⁽²⁾ de la différence entre la facture d'achat (options comprises) et le versement de l'assureur.
- **En cas de franchise appliquée par l'assureur**, le versement d'une indemnisation financière allant jusqu'à 600 €.
- **La mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie A** : en cas de vol (40 jours), destruction totale du camping-car (20 jours) ou d'échange standard du moteur du camping-car (15 jours). Valable pendant toute la durée du financement.



Exemple de calcul de remboursement :

Votre camping-car	Acheté au comptant sans SécuriCap	Acheté avec un financement et SécuriCap
Prix d'achat	40 000€	40 000€
Valeur à dire d'expert	22 000€	22 000€
Remboursement SécuriCap	0€	18 000€
Remboursement total	22 000€	40 000€

(1) Perte totale suite à un accident ou vol du camping-car garanti.

(2) Jusqu'à 100 000 € selon plafond d'indemnisation.

Offre soumise à conditions.

SécuriCar

Extension de garantie en cas de panne mécanique qui prend le relais de la garantie constructeur ou des garanties proposées par les concessionnaires.

Ce qu'elle couvre

- **Securicar prend en charge les frais de réparations, pièces et main d'œuvre en cas de pannes mécaniques, électroniques ou électriques** selon les conditions d'éligibilité prévues sur la notice d'information.



Prise en charge en cas de panne

- **Une extension de garantie** qui prend en charge les réparations prévues au contrat (pièces et main d'oeuvre), y compris les éléments intérieurs de ma cellule et son étanchéité.
- **Le dépannage-remorquage** du véhicule 24h/24, 7j/7.
- **Le prêt d'un véhicule** de catégorie A (jusqu'à 5 jours), en cas d'immobilisation de plus de 24h ou remboursement des titres de transport permettant le retour au domicile et éventuellement prise en charge des frais d'hébergement pour le conducteur et ses passagers à concurrence de 300€.

* Ancienneté calculée à compter de la date de première mise en circulation indiquée sur la carte grise.

Bénéficiez de l'avantage fidélité_

Votre confiance récompensée dès le second financement.

Lorsque vous êtes un de nos clients les plus fidèles et que vous nous avez choisi pour vous accompagner sur un **second financement** : bénéficiez de notre avantage fidélité ! Cet avantage réservé exclusivement sur les produits crédit et LOA vous permet de profiter d'une diminution sur une ou plusieurs échéances de votre second financement.



Il faut remplir 3 conditions

- Le 1^{er} financement doit être soldé.
- Le 2^{ème} financement doit être souscrit 12 mois au plus tard après la fin du 1^{er}.
- Le 2^{ème} financement doit être d'une durée minimum de 24 mois et d'un montant de 3 000€ minimum.

Le versement

Le montant de l'Avantage Fidélité sera déduit des mensualités ou loyers du 2^{ème} contrat.

Si l'Avantage Fidélité acquis est supérieur à la nouvelle échéance, il diminue alors les suivantes jusqu'à apurement.

Quand ? Après la livraison du 2^{ème} véhicule financé, entre 4 et 7 mois selon le type de financement choisi.

Des exemples de votre avantage fidélité :

Durée réelle constatée de votre 1 ^{er} contrat de financement camping-car	Taux appliqué** au montant de votre nouveau financement
36 à 47 mensualités/loyers	1 %
48 à 59 mensualités/loyers	2 %
60 à 71 mensualités/loyers	2,5 %
72 mensualités/loyers et plus	3 %

Exemple :

Au terme d'un 1^{er} financement de 30 000 € sur 120 mois en crédit affecté ou LOA, vous remplacez votre camping-car et optez pour un nouveau financement de 30 000 € sur 120 mois. Votre avantage sera alors de 900 € calculé comme suit :

- durée réelle du 1^{er} financement : 120 mois,
- montant du 2^{ème} financement : 30 000 €,
- montant de votre avantage : **900 €** (soit 3% de 30 000 €**).

** Attention : si votre nouveau financement est supérieur au précédent, le taux s'appliquera dans la limite du montant le plus faible.

ASSURANCES & PRESTATIONS

L'adhésion aux prestations et garanties d'assurance décrites dans le présent document est facultative et peut être proposée en complément d'un financement (adhésion soumise à l'accord des assureurs). Les informations communiquées sont non contractuelles. Les conditions et limites détaillées sont décrites dans la notice d'assurance des contrats et sont également disponibles sur simple demande.

L'ensemble des garanties est souscrit par CA Consumer Finance par l'intermédiaire de EDA, Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros, 1 rue Victor Basch - CS 70001 - 91068 MASSY Cedex - 316 136 506 RCS EVRY - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS n° 07 008 288, (www.orias.fr)

Les assureurs liés aux prestations et garanties proposées sont :

SECURICAP : Pacifica (RCS Paris 352 358 865 - 8-10 bd de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15). Fidélia Assistance (RCS Nanterre 377 768 601 - 27 quai Carnot, BP 550, 92212 Saint-Cloud Cedex).

SECURIVIE : CACI Life dac et CACI Non-Life dac (siège social respectif sis au Beaux Lane House - Mercer Street Lower - Dublin 2 - Irlande), entreprises d'assurance de droit irlandais, immatriculées respectivement sous les n°306030 et 306027 au Companies Registration Office, soumises au contrôle de la Central Bank of Ireland (PO Box n°9138 - College Green - Dublin 2 - Irlande). Décès, Invalidité permanente et totale, Perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité temporaire totale de travail. Fidélia Assistance (RCS Nanterre 377 768 601 - 27 quai Carnot, BP 550, 92212 Saint-Cloud Cedex) (Assistance).

SECURICAR : MMA IARD Assurances Mutuelles. Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes. RCS Le Mans 775 652 126. MMA IARD. Société anonyme au capital de 537 052 368 euros. RCS Le Mans 440 048 882. Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9. Sociétés appartenant au groupe Covéa.

CACI Life et CACI non Life, Icare Assurance, Pacifica, MMA IARD, Fidélia Assistance, EDA et CA Consumer Finance sont des entreprises régies par le Code des Assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09. Pacifica, CACI Life dac, CACI Non-Life dac, EDA et CA Consumer Finance sont membres du Groupe Crédit Agricole qui détient plus de 10% de leur capital social.

Vous disposez d'un droit légal de rétractation.

CA Consumer Finance prêteur dont Sofinco est une marque SA au capital de 554 482 422 euros - 1 rue Victor Basch - CS 70001 - 91 068 MASSY Cedex - 542 097 522 RCS Evry - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 008 079 (www.orias.fr)

L8927 - Mise en ligne Décembre 2021

Toujours à vos côtés :



Par téléphone :

0974 50 14 50*

(Appel non surtaxé)
Du lundi au vendredi de 9h à 18h30
et le samedi de 9h à 13h



Par courrier :

Centre de Relation
Clientèle Sofinco
BP 50075 - 77213 AVON Cedex

Sofinco
Loisirs